
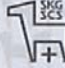


# Le pedigree: 50 nuances de chiens

Rasse/Race Name/Nom Wurfdatum/Né(e) le Geschlecht/Sexe Züchter/Éleveur Eigentümer/Propriétaire	Französische Bulldogge <b>Basile de la Tour du Sel (FCI)</b> 09.04.2010 Haarart/Poile court Rüde Farbe/Couleur bringé Sautel Sabrina Le Rosex 1865 Les Diablerets 09.07.2010	SHSB/LOS 690648 Tät./Tat./Chip Code 756098100491338 CHESTERLITY EXP 2012-10 1	 
Eltern/Parents	Grosseltern/Grands-parents	Urgrosseltern/Bisaïeuls	Eigentümerverschmelzung dürfen nur durch die Stammbuchverwaltung eingetragen werden Changement de propriétaire à faire inscrire uniquement par le secrétariat du Livre des Origines Suisse Übergegangen an / à an / à Cédé
Vater/Père	Max du Petit Clos Coraline LOF BF 010411/01943 F-Champion	Jhonny LOF BF 008613/01710	
Mutter/Mère	Twist des Pitr'Engoele SHSB 669793 LOF BF 019034/04417	Imoon du Petit Clos Coraline LOF BF 008978/01770	
	Noisette des Pitr'Engoele LOF BF 011295/02362	Hugo des Buodamours LOF BF 008380/01537	
	Vendredi XIII de la Vallée des Mogwais LOF BF 024035/04415	Ilona LOF BF 008813/01705	
	Constance des Lutins de san Angelo SHSB 672061 LOF BF 038109 PL 00.25.10.2008	Tonton Marcel de la Vallée des Mogwais LOF BF 019671/03730	
	Ushuaia de la Vallée de Pissevin LOF BF 022941/05321	Tarletty de la Renaissance du Phenix LOF BF 019799/04468 F-Champion	
		Luidji de la Pointe du Couple LOF BF 010163/01839 Int-Champion	
		Solange de la Vallée de Pissevin LOF BF 017709/04109	

Un exemple de pedigree suisse.

Texte: Louis Mayer

Président de l'Association romande des éleveurs

de chiens de race - [www.chien.ch](http://www.chien.ch)

*Cette revue s'adresse en bonne partie à des personnes qui sont bien au courant de la cynologie. Cet article ne leur apprendra pas grand-chose. J'ai d'ailleurs hésité à l'intituler «Le pedigree pour les nuls». Les spécialistes ne m'en voudront pas de rappeler des évidences, pour lesquelles je préfère expliquer le «pourquoi» plutôt que d'entrer dans les détails du «comment».*

Pour certains, et ils sont hélas nombreux, le pedigree est un document inutile qui ne sert qu'à flatter la vanité des snobs et des frimeurs.

Il est vrai que les chiens eux-mêmes ne

se préoccupent pas de savoir s'ils ont un pedigree ou non: ils iront renifler sous la queue tous leurs congénères, quels qu'ils soient. Ils s'intéressent à cette carte d'identité, mais pas du tout à ce que d'autres considèrent, à tort, comme un titre de noblesse. Tous les chiens, quels qu'ils soient, méritent la même considération et le même respect.

### La genèse du pedigree

Le pedigree est la conséquence logique de la collaboration entre l'homme et le chien. Probablement dès le début de la cohabitation entre les deux espèces, nos ancêtres ont remarqué que les chiens pouvaient avoir différentes aptitudes. Si certains étaient de bons gardiens du campement, d'autres étaient plus doués pour la chasse, d'autres pour la conduite des troupeaux, voire même comme auxi-

liaires dans la guerre contre les tribus ennemies, etc.

Les hommes ont dû aussi s'apercevoir que ces aptitudes pouvaient, dans une certaine mesure, se transmettre aux descendants. On ne savait pas alors (mais le sait-on parfaitement bien aujourd'hui?) si cette transmission était le fruit de la simple filiation ou de l'enseignement et de l'exemple des parents; mais peu importe, puisque le résultat est là.

On a fait reproduire de préférence les sujets les plus performants dans leur spécialité. On a donc inventé le processus de sélection. Des lignées de chiens se sont peu à peu différenciées, avec des tailles, des aspects, des caractères distincts. C'est l'apparition des races, créations humaines et non biologiques. Elles sont l'aboutissement d'une très longue his-

toire qui a commencé avec la domestication et les premières utilisations du chien par l'humain.

Mais comment préserver les efforts des hommes pour sélectionner les aptitudes des chiens? La meilleure méthode, sinon la seule, est de connaître la généalogie des individus canins pour organiser la reproduction de manière à conserver les particularités souhaitées. Le document qui atteste de cette généalogie, c'est le pedigree.

Ce n'est donc pas un titre de noblesse, mais une sorte de certificat de capacité, capacité à reproduire avec probabilité certaines caractéristiques.

### L'origine linguistique

Wikipédia nous dit qu'à l'origine, le terme «pedigree» vient de l'expression française «pied de grue», utilisée pour désigner l'arbre généalogique d'un animal. En effet, schématiquement, un arbre généalogique ressemble à l'empreinte d'une patte de grue. Le terme «pied de grue» a été repris littéralement par les anglais, qui en ont transformé la prononciation en «pedigree».

Au XIX<sup>e</sup> siècle, dans la langue française, le «pied de grue» est tombé dans l'oubli au profit du «pedigree».

En français, faut-il l'écrire avec ou sans accents? Les puristes francophones préconisent le mot doublement accentué. Mais l'usage dominant est d'utiliser l'orthographe anglaise, qui ne connaît pas les accents.

### Ce qu'on y trouve

Par pedigree on entend la généalogie elle-même de l'animal et aussi le document qui l'atteste. On y trouve donc la liste des ancêtres de l'individu, le plus souvent sur trois générations, mais on peut le demander sur cinq générations.

Chacun est identifié par son nom et celui de son élevage (affiche), par un numéro du livre des origines où il est répertorié (LOS = livre des origines suisse, LOF = France, LOE = Espagne, etc.). Seront mentionnés aussi les principaux titres obtenus en expositions ou en concours de travail. Selon les races et les pays, il peut y avoir aussi d'autres indications, la couleur de la robe, par exemple. On y trouve souvent des indications médicales comme le degré de dysplasie.

Le nom que porte le chien sur son pedi-

gree est immuable. Même si le propriétaire ne l'aime pas (Médor, par exemple: connaissez-vous un chien de ce nom?), il est impossible d'en changer. Mais dans la vie de tous les jours, on utilise fréquemment un surnom. C'est d'ailleurs le surnom qu'on grave le plus souvent sur la médaille ou qu'on indique sur le carnet de vaccination (par exemple: Alexandra du Marronnier fleuri, dite Finette).

A propos de la médaille, permettez-moi une petite digression: il est obligatoire dans le canton de Vaud d'y mentionner le nom usuel du chien. C'est stupide, car cela permet à un voleur d'inspirer confiance à sa victime. Mieux vaut ne graver sur la médaille qu'un numéro de téléphone. Pour le reste, il y a le micro chip.

### Les livres des origines

Les indications qui figurent sur les pedigrees doivent évidemment provenir d'une base de données où elles sont répertoriées. Il y en a en principe une par pays affilié à la Fédération cynologique internationale (FCI). Certains pays en ont plusieurs, comme l'Allemagne, mais n'entrons pas dans les détails. En Suisse, c'est la Société cynologique suisse (SCS et en allemand SKG) qui est reconnue compétente par la FCI. Ce sont les clubs de races qui transmettent au Livre des Origines de leur pays les données à y inscrire et il y a interconnexion entre les différents livres par l'intermédiaire de la FCI.

### Les standards

Pour qu'un chien ait un pedigree, il faut que ses deux parents en soient aussi titulaires. Si cela suffisait, on risquerait d'avoir des lignées qui diffèrent peu à peu entre elles, jusqu'au point où l'on pourrait se demander s'il s'agit toujours de la même race.

Pour préserver l'homogénéité, il y a le standard, qui est une description la plus précise possible des caractéristiques de la race, surtout quant au physique, mais aussi quant au comportement. Chaque race a un pays d'origine et c'est la société canine faîtière de ce pays qui définit, en accord avec le club de race intéressé, le standard de ses «ressortissants».

### Les pedigrees non FCI

Tous les pays ne sont pas affiliés à la FCI. Les pays anglo-saxons, par exemple, n'en font pas partie. Mais il y a des accords

entre eux et la FCI et la collaboration avec leurs livres des origines ne pose guère de problèmes. Ce sont eux aussi qui définissent les standards des chiens originaires de chez eux.

Mais il peut y avoir aussi d'autres organisations qui émettent des pedigrees. Ces autres organisations sont certes moins importantes que la Société Cynologique Suisse et certaines sont quasiment confidentielles. Leurs exigences sont généralement inférieures, voire très inférieures, à celles de la SCS. Cela peut abuser des acquéreurs de chiens qui, par exemple, vont s'apercevoir qu'ils ne peuvent pas participer aux expositions canines.

Le risque de confusion n'existe pas dans certains pays (la France, par exemple) où le pedigree est un document officiel, c'est-à-dire reconnu par l'Etat, qui a délégué la gestion du livre des origines à un organisme privé, mais sur mandat du Ministère de l'agriculture. Il ne peut pas y avoir d'autre pedigree français que l'officiel de la Société Centrale Canine.

Il est parfois possible d'inscrire au livre des Origines Suisses (LOS) des chiens issus de parents inconnus ou non déclarés, mais jugés conformes au standard de leur race et ayant de bonnes caractéristiques qu'ils peuvent transmettre à leurs descendants. Ils sont alors inscrits à l'appendice du LOS. C'est d'une application peu courante, en principe lorsque la population d'une race est faible, afin de préserver sa diversité génétique. Selon les cas, les descendants de ces chiens inscrits à l'appendice ne seront inscrits dans la partie principale du LOS qu'à partir de la quatrième génération. Il y a une casuistique dans le règlement d'élevage et d'inscription (REI) de la SCS.

### La sélection d'élevage

Le pedigree seul ne garantit pas aux géniteurs le droit de produire des chiots avec pedigree. Encore faut-il qu'un juge examine les parents pour qu'on soit sûr qu'ils sont bien conformes au standard, afin de préserver l'homogénéité de la race. C'est ce que l'on appelle en Suisse la sélection d'élevage (en France, on parle de confirmation).

Il serait bon qu'on en revienne à l'origine, c'est-à-dire à la conservation de la race, sa pureté, ses caractéristiques et

fonctionnalités et que l'on renonce aux dérives et exagérations exclusivement basées sur le look, que l'on constatait il y a quelques années dans les expositions canines.

### **L'éradication des tares héréditaires**

Jadis basée principalement sur des critères esthétiques, la sélection d'élevage a développé deux fonctions essentielles. L'une a trait à la santé. Au fil des années, on a identifié des maladies auxquelles certaines races étaient plus sujettes que d'autres.

Le développement de la médecine vétérinaire permet de plus en plus de repérer les individus porteurs de ces tares, afin d'éviter qu'ils les transmettent à une descendance.

Une liste des examens vétérinaires à faire avant la sélection d'élevage est établie par chaque club de race. Certains croient naïvement que les corniauds n'ont pas de maladies héréditaires; c'est faux, mais dans une même race on peut les identifier et travailler à les éradiquer.

L'autre relative nouveauté est que la sélection d'élevage doit tenir compte d'un examen du comportement, afin d'éliminer les sujets agressifs ou peureux. Ces

deux défauts sont des causes principales de morsures. On espère ainsi contribuer à limiter les accidents qui font tant de mal à la cause canine.

### **«Pure race» ou «parents pedigree»**

On voit souvent dans les petites annonces qu'on propose des chiots sans pedigree, mais soi-disant de pure race ou dont les parents ont des pedigrees. Cela n'offre aucune garantie. Ce sont les chiots eux-mêmes qui doivent avoir un pedigree parce que leurs géniteurs ont passé avec succès l'épreuve de la sélection d'élevage. Cela peut cacher de graves défauts. Soit les parents n'ont pas subi de tests de dépistage soit, pire, ils ont été recalés parce que porteurs de tares génétiques.

En France, une jurisprudence interdit de vendre comme chien de race un chien qui n'a pas lui-même droit au pedigree. Sinon, il faut l'annoncer comme «genre» ou «type» Bouvier bernois, par exemple.

Les marchands de chiens sans papiers invoquent généralement l'avantage de n'avoir pas à payer le prix du pedigree. Mais ce papier ne coûte pas cher: 25 francs par chiot pour la SCS et une somme à peu près équivalente pour le

contrôle de la portée par le club de race. Ce qui est le plus onéreux, ce sont les tests vétérinaires, mais c'est une importante garantie pour l'acquéreur.

### **Fiabilité du pedigree**

Peut-on avoir une confiance aveugle dans les pedigrees? On a vu des chiennes championnes qui avaient deux portées à un mois d'intervalle! Des chiots leur étaient indûment attribués parce qu'ils valaient plus cher. Toute activité comporte un risque de fraude. Mais la fiabilité du pedigree a considérablement augmenté depuis qu'il y a des tests ADN. Certains clubs n'hésitent pas à les exiger lorsqu'il y a suspicion.

Auparavant, selon un spécialiste, le taux d'erreur devait être proche de 20%, tout comme pour la gent humaine où un père légal sur cinq ne serait pas le père biologique...

Que deviendrait la population canine si l'on abandonnait les pedigrees, comme certains soi-disant défenseurs des animaux le préconisent?

Après des mélanges pendant quelques générations, on n'aurait plus que des chiens moyens quant à leur apparence et à leurs qualités, c'est-à-dire médiocres en tout.